

La Maire

## ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de Strasbourg,

- vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 autorisant la Maire à fixer par arrêté les droits de nature non fiscale,
- vu les arrêtés du 18 décembre 2023 fixant le prix de vente d'un certain nombre d'articles aux caisses des Musées

arrête

### article 1<sup>er</sup>

#### Soirée Enquête dans les musées

Il est proposé aux visiteurs des animations « soirée enquêtes » en partenariat avec comptoir du Crime :

Tarif unique : 15€ par personne

#### Nouveaux tarifs Pass Alsace :

- Mini pass'Alsace 24h Adulte	30 €
- Mini pass'Alsace 24h Enfant	20 €
- Mini pass'Alsace 48h Adulte	40 €
- Mini pass'Alsace 48h Enfant	25 €
- Pass'Alsace 3 jours Adulte	50 €
- Pass'Alsace 3 jours Enfants	30 €
- Pass'Alsace 5 jours Adulte	65 €
- Pass'Alsace 5 jours Enfant	45 €
- Pass Hiver 3 jours Adulte	30 €
- Pass Hiver 3 jours Enfant	20 €
- Option Batorama	5 €

### article 2

La Directrice des Musées est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur avec effet immédiat.

Strasbourg, le 22 mars 2024

La Maire  
Par délégation



Syamak AGHA BABAEI  
Premier Adjoint à la Maire